



CAP IP/DSD du 23 Mars 2016

Mutations de Pâques

CGC-Douanes était représentée par les élus titulaires Sylvie Denis (AD – DSD1), Olivier Gourdon (DSD2), Lara Gourdon-Delépine (IP2) et leurs suppléants.

Cette seconde CAP IP/DSD pour 2016 était présidée par la sous-directrice A, Madame Deboux, qui a exprimé sa satisfaction de rejoindre la douane, administration opérationnelle qui présente une identité métier très forte à l'instar de l'administration pénitentiaire où elle a exercé précédemment ses fonctions en qualité de sous-directrice R.H.

Cette CAP, qui s'est déroulée dans une ambiance très conviviale, proposait 26 postes en mutation ou promotion DSD et 23 postes en mutation IP1/IP2 ou passerelle IR1/IP1.

En préambule, on peut remarquer une **très forte concentration des demandes sur certains postes en région parisienne** alors que d'autres postes en province sont moins prisés (Nice et Brest division, Mulhouse et Dunkerque POC, services à compétence nationale comme la DNSCE...). **De ce fait, assez peu de postes ont été pourvus et 20 postes sont restés vacants à l'issue de cette CAP.** Ils seront proposés pour partie, aux collègues de la session IPIS 2016.

Nombre de postes proposés	Nombre de candidats	Nombre de collègues ayant obtenu une mutation ou promotion
26 postes en DSD (DSD1, DSD2, promotion DSD)- certains postes sont aussi proposés en IP	29	10
23 postes en IP (IR1/IP1/IP2) – certains postes sont aussi proposés en DSD	17	6

Des recettes qui ne font plus recettes

3 affectations en qualité de DSD1 ont été prononcées.

Une discussion s'est engagée s'agissant d'un receveur régional ayant effectué plusieurs choix et qui s'est finalement désisté suite à discussion avec le bureau A/2. Il semblerait que la période de centralisation comptable en préparation au niveau interrégional entraîne certaines contraintes pour les actuels RR titulaires qui peuvent être incités à rester plus longtemps sur leur poste faute de pouvoir être remplacés de suite.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui s'intéresse à vous !

Les organisations syndicales représentées ont souligné qu'il était nécessaire que **cette population relativement restreinte des RR ne soit pas pénalisée dans leur choix de mobilité par la centralisation comptable.**

Le bureau A2 a indiqué qu'il s'agissait d'une situation conjoncturelle et qu'il n'y avait pas lieu d'extrapoler sur un éventuel « ancrage » de longue durée sur des postes de RR.

Il a, par ailleurs, indiqué que la disparition des RR allait entraîner également celle de nombreux chefs de pôles et qu'il existait **un projet de transformer les CSC comptables actuels en CSC fonctionnels.**

Des paris sur les postes à Paris

Soulignons ensuite le **nombre très élevé de candidatures sur certains postes à Paris** comme celui de chef de POC (10 candidats) et celui de chef de la division surveillance (12 candidats). Dans les faits, ces postes, très demandés, dits « à profil » reviennent à des DSD1. Il en résulte que le nombre de postes réellement accessibles à des IP2 en région parisienne est réduit à portion congrue en dehors des postes discrétionnaires (DG, DNRED, SNDJ, SCN....).

De profil mais pas de face

Une discussion s'est ouverte entre les OS et l'administration sur le choix par la direction générale d'un candidat placé second par ordre d'ancienneté sur **un poste à profil** alors que le premier candidat écarté occupait pourtant des fonctions identiques à celles auxquelles il postulait.

CGC-Douanes s'est abstenue lors du vote dans la mesure où **la DG a fait prévaloir le principe du « meilleur choix au regard des enjeux »** alors que la doctrine entérinée en matière de règle de gestion veut que, sur certains postes dûment répertoriés dits « à profil », **l'administration doit choisir le premier candidat par ordre d'ancienneté sauf si celui-ci n'a pas le profil** (et dans ce cas, c'est le second qui est privilégié).

6 collègues DSD2 ont obtenu une mutation sur des postes de chefs divisionnaires, chefs de PAE, adjoints à la DG, au CSRH et au SndFR.

Des IP1 en forme

3 collègues IP1 ont obtenu satisfaction, ce qui constitue un très bon ratio puisqu'ils étaient seulement 7 à candidater lors de cette CAP. Ils se voient attribuer des postes de chef de PAE, chef de pôle DRGC et chef d'une unité locale SNDJ.

S'agissant des postes de chefs divisionnaires, la DG a rappelé **la règle selon laquelle ces postes peuvent être pourvus par des IP1 en l'absence de candidatures IP2 ou DSD**, ces dernières demeurant prioritaires. A l'inverse, **les postes d'adjoints à des DSD sont normalement dévolus à des IP1 qui sont prioritaires et, à titre subsidiaire, à des IP2.**



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui s'intéresse à vous !

Des candidats IP2 en nombre restreint

En parallèle, CGC-Douanes a souligné **qu'il n'y avait que très peu de candidatures IP2 et que les promotions rapides au grade de DSD2** (au bout d'à peine 4 ans dans le grade d'IP2 comme on l'a vu régulièrement lors de la dernière CAP) n'incitaient guère les collègues IP à demander une mutation avant de viser la promotion au grade de DSD2.

Dans les faits, les collègues IP préfèrent rester plus longtemps sur leur poste s'ils ne peuvent prétendre à une promotion.

Le bureau A/2 a cependant souligné qu'il fallait veiller à avoir un parcours diversifié comprenant à la fois des postes d'état-major et de terrain.

« Fermeture » de postes « ouverts » à la promotion DSD ?

Lors de cette CAP, **de nombreux postes étaient offerts en IP ou en DSD mais n'étaient pas ouverts à la promotion**. De fait, certains postes sont restés vacants (Mulhouse POC, Brest, Valenciennes ou Nice division...) alors qu'ils auraient sans doute trouvé preneurs s'ils avaient été ouverts à la promotion.

Seules deux promotions -au bout de 4 et 5 ans d'ancienneté- ont été prononcées (Franche Comté division et Rouen DI « performance et contrôle interne »), **portant à 9 le nombre d'IP2 ayant obtenu le grade de DSD2 depuis le début d'année**.

Seules 14 promotions ont pour le moment été entérinées par le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) pour 2016, ce qui laisse la possibilité de promouvoir au moins 5 autres candidats.

Des règles de gestion en gestation

La direction générale souligne que la « gradation » des postes (IP ou DSD) dépend des choix des sous-directeurs ou des DI en fonction de besoins qui évoluent (en matière de ressources humaines ou dans le domaine informatique par exemple).

Les groupes de travail qui se tiendront en juin à la DG permettront de déterminer d'**éventuelles nouvelles règles de gestion** : CGC-Douanes verrait ainsi d'un très bon œil qu'on puisse obtenir **une promotion** – autrement que par l'ancienneté - au grade de DSD2 **en rejoignant la direction générale** en manque récurrent de candidats. Aujourd'hui, comme l'indique le bureau A/2, « on vient à la DG en mutation et pas en promotion », ce qui pourrait évoluer dans le cadre du prochain GT.

Il serait également utile, comme CGC-Douanes l'a maintes fois rappelé dans ses prises de parole à l'occasion des CAP, **d'élargir le nombre de postes d'IP pouvant bénéficier d'une promotion sur place au grade de DSD2**. En effet, aujourd'hui, un chef divisionnaire ayant occupé par exemple deux autres fonctions précédentes, peut ne pas se voir offrir de promotion parce que sa division est classée de niveau IP et non pas DSD. Pour bénéficier d'une promotion, il devra nécessairement demander une nouvelle mobilité.



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui s'intéresse à vous !

Entériner une règle de gestion selon laquelle un IP ayant effectué au moins une mobilité, puisse obtenir une promotion sur place (au bout de 6 à 7 ans dans le grade) **serait**, à notre sens, **une bonne chose**, dans la limite, bien entendu, des possibilités offertes par les taux pro/pro.

Une certaine forme d'endogamie ?

Le nombre restreint de candidatures IP2 à cette CAP a également donné l'occasion aux OS d'aborder un nouveau « **phénomène sociologique** » selon l'expression même du bureau A/2, **celui du nombre croissant de couples de cadres supérieurs**.

En effet, si certains postes restent vacants, c'est aussi parce que **certaines candidatures sont conditionnées par un départ à deux**, et que, faute d'obtenir satisfaction sur chacune de leur demande, c'est finalement la stabilité qui prime sur la mobilité.

CGC-Douanes a souligné que, pour un couple de cadres supérieurs en douane, la chance est infime d'obtenir deux promotions dans la même ville ou la même région car il faudrait que **deux postes se libèrent en même temps, lors de la même CAP, et que chacun obtienne satisfaction**.

La sous-directrice A s'est d'ailleurs étonnée qu'aucun dispositif n'existe en douane pour favoriser cette mobilité conjointe. Elle a notamment demandé s'il y avait des possibilités de préparer en amont un départ conjoint en concertation avec l'administration.

Le chef du bureau A/2 a rappelé que, pour les cadres supérieurs, **c'est la logique de l'enquête qui prévaut** (et non pas celle du tableau) **et qu'il n'existe pas de forme de rapprochement de conjoints** (qui d'ailleurs n'est pas simple à mettre en œuvre pour les autres catégories). Si la DGFIP dispose de règles qui peuvent s'apparenter à un tableau de mutation pour l'encadrement, la population de cette direction est nettement plus large et autorise ce genre de pratiques. **La discussion reste donc ouverte et CGC-Douanes attend vos propositions sur ce point**. Le développement de zones proposant davantage de débouchés à des cadres supérieurs (au sein de certaines DI) reste pour le moment le seul début de réponse...

Dans un contexte d'amélioration de la **qualité de vie au travail qui doit naturellement s'appliquer également à l'encadrement**, il semble indispensable de mettre en place des règles qui permettent de **concilier vie professionnelle et vie personnelle**.

La question du célibat géographique forcé du cadre supérieur demeure bien entendu pendante quand le conjoint est extérieur à la DGDDI.

Quelques surprises

Une seule candidature IR1 a été retenue sur les 8 collègues ayant effectué des demandes.

Soulignons la **promotion en passerelle IP1 d'un IR1 sur un poste de chef divisionnaire à Strasbourg, ce qui est plutôt rare**.

Autre étonnement, celui d'un **collègue chef de bureau détaché dans l'emploi de CSC2 réintégré dans le grade d'IP1 comme chef de PAE**.

Le déroulement de carrière est décidément parfois difficilement lisible, pour les carrières longues à l'instar des carrières courtes, avec des collègues CSC contraints de perdre leur statut d'emploi pour occuper certains postes parfois à plus forts enjeux ...



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui s'intéresse à vous !

CGC-Douanes félicite tous les candidats ayant obtenu leurs mutations ou promotions et se tient à votre disposition pour de plus amples informations

BULLETIN D'ADHESION AU SYNDICAT *CGC-Douanes*

Pour adhérer, renvoyez le présent bulletin, accompagné de votre chèque de cotisation libellé à l'ordre de *CGC-Douanes* à :

CGC-Douanes
15 – 17 rue Beccaria
75 012 PARIS

Fiche de renseignements à compléter :

Nom : Prénom :
Date et lieu de naissance : Fonctions :
Grade : Echelon :
Coordonnées professionnelles :
Service : Direction :
Adresse :
Tél. : Fax :
E-mail :
Coordonnées personnelles (si vous désirez y recevoir votre courrier syndical) :
Adresse :
Tél. : E-mail :

Le montant des cotisations est disponible sur le site internet de *CGC-Douanes*, rubrique infos pratiques.

Le montant de la cotisation englobe une protection juridique personnelle à caractère syndical et professionnel. Pour information, 66 % des cotisations sont déductibles de votre impôt sur le revenu.

contacts :
tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr



Tel : 01 53 18 00 72

Mel : contact.cgcdouanes@syndicats.finances.gouv.fr

Le syndicat qui s'intéresse à vous !